

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CCAS GARGENVILLE

Numéro SIRET : 26780086000012

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : CCAS M14-97

ANNEE 2016

SOMMAIRE

I. Informations générales

p.2 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

p.3 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.4 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres

p.5 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.7 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.8 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

p.9 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses

p.11 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes

p.12 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.13 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

IV - ANNEXES

		Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
p.14	A1 - Présentation croisée par fonction	X	
p.18	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement	X	
p.21	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement	X	
	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		X
	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		X
	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		X
	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes		X
p.23	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
p.24	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.25	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		X
	A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
B - Engagements hors bilan			
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
C - Autres éléments d'informations			
p.26	C1 - Etat du personnel	X	
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures			
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		X
p.28	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

I - INFORMATIONS GENERALES

I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2015 après le vote du compte administratif 2015.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	381 000,00	327 762,87
	+	+
REPORTS		
RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 53 237,13
	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	381 000,00	381 000,00

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE		
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	21 888,00	4 867,70
	+	+
REPORTS		
RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 17 020,30
	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	21 888,00	21 888,00
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (4)	402 888,00	402 888,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	331 183,00	0,00	263 308,00	263 308,00	263 308,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	68 185,00	0,00	78 527,00	78 527,00	78 527,00
65	Autres charges de gestion courante	26 150,00	0,00	32 900,00	32 900,00	32 900,00
Total des dépenses de gestion courante		425 518,00	0,00	374 735,00	374 735,00	374 735,00
66	Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	2 020,71	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 410,00		2 938,00	2 938,00	2 938,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		428 948,71	0,00	379 173,00	379 173,00	379 173,00
023	Virement à la section d'investissement (5)			0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2 051,29		1 827,00	1 827,00	1 827,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 051,29		1 827,00	1 827,00	1 827,00
TOTAL		431 000,00	0,00	381 000,00	381 000,00	381 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

381 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes di	136 290,00	0,00	86 460,00	86 460,00	86 460,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	116 000,00	0,00	86 800,00	86 800,00	86 800,00
75	Autres produits de gestion courante.	155 000,00	0,00	153 000,00	153 000,00	153 000,00
Total des recettes de gestion courante		407 290,00	0,00	326 260,00	326 260,00	326 260,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 928,55	0,00	1 502,87	1 502,87	1 502,87
Total des recettes réelles de fonctionnement		409 218,55	0,00	327 762,87	327 762,87	327 762,87
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		409 218,55	0,00	327 762,87	327 762,87	327 762,87

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

53 237,13

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

381 000,00

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

1 827,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	16 852,00	0,00	19 888,00	19 888,00	19 888,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		16 852,00	0,00	19 888,00	19 888,00	19 888,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 700,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 700,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		18 552,00	0,00	21 888,00	21 888,00	21 888,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		18 552,00	0,00	21 888,00	21 888,00	21 888,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
---	------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	21 888,00
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	159,28	0,00	40,70	40,70	40,70
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
185	Dépôts et cautionnements reçus	1 701,74	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 861,02	0,00	3 040,70	3 040,70	3 040,70
Total des recettes réelles d'investissement		2 861,02	0,00	3 040,70	3 040,70	3 040,70
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	2 051,29		1 827,00	1 827,00	1 827,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 051,29		1 827,00	1 827,00	1 827,00
TOTAL		4 912,31	0,00	4 867,70	4 867,70	4 867,70

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	17 020,30
---	-----------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	21 888,00
---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	1 827,00
--	-----------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexés.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	263 308,00		263 308,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	78 527,00		78 527,00
65	Autres charges de gestion courante	32 900,00		32 900,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	0,00	1 500,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	1 827,00	1 827,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	2 938,00		2 938,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	379 173,00	1 827,00	381 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

381 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	2 000,00	0,00	2 000,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	19 888,00	0,00	19 888,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	21 888,00	0,00	21 888,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

21 888,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	86 460,00		86 460,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	86 800,00		86 800,00
75	Autres produits de gestion courante	153 000,00	0,00	153 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 502,87	0,00	1 502,87
	Recettes de fonctionnement - Total	327 762,87	0,00	327 762,87

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

53 237,13

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

381 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	40,70	0,00	40,70
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	2 000,00	0,00	2 000,00
18	Compte de liaison : affectation (7)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (8)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		1 827,00	1 827,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement - Total	2 040,70	1 827,00	3 867,70

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

17 020,30

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

1 000,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

21 888,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	331 183,00	283 308,00	283 308,00
60611	Eau et assainissement	1 330,00	1 330,00	1 330,00
60612	Énergie - Électricité	14 000,00	12 000,00	12 000,00
60623	Alimentation	600,00	400,00	400,00
60631	Fournitures d'entretien		100,00	100,00
60632	Fournitures de petit équipement	3 000,00	6 000,00	6 000,00
60636	Vêtements de travail		0,00	0,00
6064	Fournitures administratives		0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	130 090,00	56 040,00	56 040,00
6132	Locations immobilières	146 300,00	147 000,00	147 000,00
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	4 275,00	4 700,00	4 700,00
61558	Autres biens mobiliers		500,00	500,00
6156	Maintenance	3 800,00	2 900,00	2 900,00
6168	Autres primes d'assurance	1 800,00	500,00	500,00
6182	Documentation générale et technique	96,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	852,00	1 500,00	1 500,00
6188	Autres frais divers		78,00	78,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	300,00	340,00	340,00
6232	Fêtes et cérémonies	10 300,00	11 000,00	11 000,00
6237	Publications		3 230,00	3 230,00
6256	Missions		0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	1 600,00	1 350,00	1 350,00
6281	Concours divers (cotisations...)	240,00	240,00	240,00
6282	Frais de gardiennage	600,00	600,00	600,00
63512	Taxes foncières	12 000,00	13 500,00	13 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	68 185,00	78 527,00	78 527,00
6331	Versement de transport		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	40,00	44,00	44,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	715,00	665,00	665,00
6338	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	150,00	126,00	126,00
64111	Rémunération principale	23 600,00	40 495,00	40 495,00
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	1 215,00	1 236,00	1 236,00
64118	Autres indemnités	5 300,00	8 810,00	8 810,00
64131	Rémunérations	19 700,00	500,00	500,00
64138	Autres indemnités		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	6 880,00	8 965,00	8 965,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	7 705,00	13 090,00	13 090,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel		3 790,00	3 790,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	2 200,00	350,00	350,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	550,00	396,00	396,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	130,00	60,00	60,00
65	Autres charges de gestion courante	26 150,00	32 900,00	32 900,00
6532	Frais de mission	150,00	200,00	200,00
6561	Secours d'urgence	4 000,00	2 200,00	2 200,00
6562	Aides	22 000,00	30 500,00	30 500,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		425 518,00	374 735,00	374 735,00
66	Charges financières (b)		0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	2 020,71	1 500,00	1 500,00
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés		0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 020,71	1 500,00	1 500,00
022	Dépenses Imprévues (fonctionnement) (e)	1 410,00	2 938,00	2 938,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		428 948,71	379 173,00	379 173,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	2 051,29	1 827,00	1 827,00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	2 051,29	1 827,00	1 827,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 051,29	1 827,00	1 827,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctior.		0,00	0,00
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE		2 051,29	1 827,00	1 827,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		431 000,00	381 000,00	381 000,00

+

RESTES A REALISER 2015 (11)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

381 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	136 290,00	86 460,00	86 460,00
706	Prestations de services	122 750,00	72 640,00	72 640,00
70878	par d'autres redevables	13 540,00	13 820,00	13 820,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	116 000,00	86 800,00	86 800,00
7473	Départements	5 000,00	6 800,00	6 800,00
7474	Communes	111 000,00	80 000,00	80 000,00
75	Autres produits de gestion courante	155 000,00	153 000,00	153 000,00
752	Revenus des immeubles	155 000,00	153 000,00	153 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		407 290,00	326 260,00	326 260,00
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	1 926,55	1 502,87	1 502,87
7713	Libéralités reçues		0,00	0,00
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)	1 926,55	1 502,87	1 502,87
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		409 216,55	327 762,87	327 762,87
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctio		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		409 216,55	327 762,87	327 762,87

RESTES A REALISER 2015 (10)

0,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)

53 237,13

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

381 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	16 852,00	19 888,00	19 888,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	714,00	0,00	0,00
2188	Autres	16 138,00	19 888,00	19 888,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		16 852,00	19 888,00	19 888,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 700,00	2 000,00	2 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 700,00	2 000,00	2 000,00
Total des dépenses financières		1 700,00	2 000,00	2 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		18 552,00	21 888,00	21 888,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		18 552,00	21 888,00	21 888,00

RESTES A REALISER 2015 (11)	0,00
+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	21 888,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 159,28	1 040,70	1 040,70
10222	F.C.T.V.A.	159,28	40,70	40,70
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 000,00	1 000,00	1 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 701,74	2 000,00	2 000,00
Total des recettes financières		2 861,02	3 040,70	3 040,70
TOTAL RECETTES REELLES		2 861,02	3 040,70	3 040,70
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	2 051,29	1 827,00	1 827,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	51,90	0,00	0,00
28184	Mobilier	763,00	763,00	763,00
28188	Autres	1 236,39	1 064,00	1 064,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 051,29	1 827,00	1 827,00
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		2 051,29	1 827,00	1 827,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		4 912,31	4 867,70	4 867,70

RESTES A REALISER 2015 (10)		0,00
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)		17 020,30
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		21 888,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains,	9 Action économique	TOTAL

INVESTISSEMENT

DEPENSES												
Dépenses réelles	0,00	18 888,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	21 888,00
Equipements municipaux (2)		18 888,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	19 888,00
Equip. non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	0,00											0,00
Dépenses d'ordre	0,00											0,00
Total dépenses de l'exercice	0,00	18 888,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	21 888,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses d'investissement	0,00	18 888,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	21 888,00
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	2 725,70	139,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	4 864,70
RAR N-1 et reports	17 020,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 020,30
Total cumulé recettes d'investissement	19 746,00	139,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	21 885,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	1 685,00	52 807,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 700,00	0,00	0,00	0,00	381 000,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	1 685,00	52 807,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 700,00	0,00	0,00	0,00	381 000,00
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0,00	81 502,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 800,00	0,00	0,00	0,00	327 762,87
RAR N-1 et reports	53 237,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 237,13
Total cumulé recettes de fonctionnement	53 237,13	81 502,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 800,00	0,00	0,00	0,00	381 000,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 et L.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
	Total dépenses d'investissement	0,00	18 888,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	21 888,00
	Dépenses réelles	0,00	18 888,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	21 888,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	18 888,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	19 888,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres	0,00	18 888,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	19 888,00

RECETTES													
	Total recettes d'investissement	19 750,00	138,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	21 888,00
	Recettes réelles	18 061,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	20 061,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement rep	17 020,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 020,30
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	17 020,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 020,30
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 040,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 040,70
10222	F.C.T.V.A.	40,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40,70
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
	Recettes d'ordre	1 689,00	138,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 827,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 689,00	138,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 827,00
28184	Mobilier	763,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	763,00
28188	Autres	926,00	138,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 064,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
	Total dépenses de fonctionnement	1 689,00	52 807,90	0,00	0,00	0,00	0,00	32 700,00	293 804,00	0,00	0,00	0,00	381 000,00
	Dépenses réelles	0,00	52 669,90	0,00	0,00	0,00	0,00	32 700,00	293 804,00	0,00	0,00	0,00	379 173,00
011	Charges à caractère général	0,00	3 886,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	259 420,00	0,00	0,00	0,00	263 306,00

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 330,00	0,00	0,00	0,00	1 330,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 040,00	0,00	0,00	0,00	58 040,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	147 000,00	0,00	0,00	0,00	147 000,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 700,00	0,00	0,00	0,00	4 700,00
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
61558	Autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 900,00	0,00	0,00	0,00	2 900,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6237	Publications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (collations...)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 350,00	0,00	0,00	0,00	1 350,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	800,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 500,00	0,00	0,00	0,00	13 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	44 143,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 384,00	0,00	0,00	0,00	78 527,00
6331	Versement de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Collations versées au F.N.A.L.	0,00	24,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20,00	0,00	0,00	0,00	44,00
6336	Collations CNEFT et Centres de gestion	0,00	350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	315,00	0,00	0,00	0,00	665,00
6338	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	0,00	88,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58,00	0,00	0,00	0,00	126,00
64111	Rémunération principale	0,00	21 325,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 170,00	0,00	0,00	0,00	40 495,00
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	0,00	660,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	576,00	0,00	0,00	0,00	1 236,00
64118	Autres indemnités	0,00	5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 310,00	0,00	0,00	0,00	8 810,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
64138	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Collations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	4 670,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 295,00	0,00	0,00	0,00	8 965,00
6453	Collations aux caisses de retraite	0,00	6 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 140,00	0,00	0,00	0,00	13 090,00
6455	Collations pour assurance du personnel	0,00	3 790,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 790,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	0,00	350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
6458	Coûtisations aux autres organismes sociaux	0,00	386,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	386,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	60,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00	2 938,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 938,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00	2 938,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 938,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 900,00
6532	Frais de mission	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6561	Secours d'urgence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00
6562	Aides	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 500,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'ordre	1 689,00	138,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 827,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 689,00	138,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 827,00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporées et corpore	1 689,00	138,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 827,00
RECETTES													
	Total recettes de fonctionnement	53 237,13	81 502,87	0,00	0,00	0,00	0,00	6 800,00	239 460,00	0,00	0,00	0,00	381 000,00
Recettes réelles													
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	53 237,13	81 502,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	239 460,00	0,00	0,00	0,00	381 000,00
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	53 237,13	81 502,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	239 460,00	0,00	0,00	0,00	381 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 800,00
7473	Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 800,00
7474	Communes	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	153 000,00	0,00	0,00	0,00	153 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	153 000,00	0,00	0,00	0,00	153 000,00
77	Produits exceptionnels	0,00	1 502,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 502,87
7713	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0,00	1 502,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 502,87

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau du vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 0 Services généraux

CHAPITRES (1)	0			Total
	Services généraux	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale du C.C.A.S.	
DEPENSES TOTALES (2)	47 989,00	1 689,00	4 818,00	54 496,00
Dépenses de l'exercice	47 989,00	1 689,00	4 818,00	54 496,00
011 Charges à caractère général	3 470,00	0,00	418,00	3 888,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	39 943,00	0,00	4 200,00	44 143,00
022 Dépenses imprévues (fonctionnement)	2 938,00	0,00	0,00	2 938,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	138,00	1 689,00	0,00	1 827,00
65 Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	200,00	200,00
67 Charges exceptionnelles	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00
RECETTES TOTALES (2)	81 502,87	53 237,13	0,00	134 740,00
Recettes de l'exercice	81 502,87	0,00	0,00	81 502,87
74 Dotations, subventions et participations	80 000,00	0,00	0,00	80 000,00
77 Produits exceptionnels	1 502,87	0,00	0,00	1 502,87
Restes à réaliser - reports	0,00	53 237,13	0,00	53 237,13
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déf)	0,00	53 237,13	0,00	53 237,13

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 5 Interventions sociales

CHAPITRES (1)	523 Actions en faveur des personnes en	Total
DEPENSES TOTALES (2)	32 700,00	32 700,00
Dépenses de l'exercice	32 700,00	32 700,00
65 Autres charges de gestion courante	32 700,00	32 700,00
RECETTES TOTALES (2)	6 800,00	6 800,00
Recettes de l'exercice	6 800,00	6 800,00
74 Dotations, subventions et participations	6 800,00	6 800,00

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 523
	5235 Aide sociale légale
CHAPITRES	
DEPENSES TOTALES (2)	32 700,00
Dépenses de l'exercice	32 700,00
65 Autres charges de gestion courante	32 700,00
RECETTES TOTALES (2)	6 800,00
Recettes de l'exercice	6 800,00
74 Dotations, subventions et participation	6 800,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 6 Famille

CHAPITRES (1)	6 Famille	61 Services en faveur des personnes âgées	Total
DEPENSES TOTALES (2)	1 600,00	292 204,00	293 804,00
Dépenses de l'exercice	1 600,00	292 204,00	293 804,00
Dépenses à caractère général	1 600,00	257 820,00	259 420,00
011 Charges de personnel et frais assimilés	0,00	34 384,00	34 384,00
RECETTES TOTALES (2)	0,00	239 460,00	239 460,00
Recettes de l'exercice	0,00	239 460,00	239 460,00
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	86 460,00	86 460,00
75 Autres produits de gestion courante	0,00	153 000,00	153 000,00

CHAPITRES	Sous-fonction 61	
	610 Services communs	611 Etablissements
DEPENSES TOTALES (2)	103 324,00	188 880,00
Dépenses de l'exercice	103 324,00	188 880,00
Dépenses à caractère général	68 940,00	188 880,00
011 Charges de personnel et frais assimilés	34 384,00	0,00
RECETTES TOTALES (2)	72 640,00	166 820,00
Recettes de l'exercice	72 640,00	166 820,00
70 Produits des services, du domaine et	72 640,00	13 820,00
75 Autres produits de gestion courante	0,00	153 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 0 Services généraux

CHAPITRES (1)	0 Services généraux			Total
	00 Services généraux	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale du C.C.A.S.	
DÉPENSES TOTALES (2)	0,00	0,00	18 888,00	18 888,00
Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	18 888,00	18 888,00
Non individualisées en opérations	0,00	0,00	18 888,00	18 888,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	18 888,00	18 888,00
RECETTES TOTALES (2)	138,00	19 750,00	0,00	19 888,00
Recettes de l'exercice	138,00	2 729,70	0,00	2 867,70
Non affectées aux opérations	138,00	2 729,70	0,00	2 867,70
040 Opérations d'ordre de transfert entre sec	138,00	1 689,00	0,00	1 827,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	1 040,70	0,00	1 040,70
Restes à réaliser - reports	0,00	17 020,30	0,00	17 020,30
Non affectées aux opérations	0,00	17 020,30	0,00	17 020,30
.001 Solde d'exécution de la section d'investis	0,00	17 020,30	0,00	17 020,30

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissant à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 6 Famille

CHAPITRES (1)	61 Services en faveur des personnes âgées	Total
DEPENSES TOTALES (2)	3 000,00	3 000,00
Dépenses de l'exercice	3 000,00	3 000,00
Non individualisées en opérations	3 000,00	3 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées	2 000,00	2 000,00
21 Immobilisations corporelles	1 000,00	1 000,00
RECETTES TOTALES (2)	2 000,00	2 000,00
Recettes de l'exercice	2 000,00	2 000,00
Non affectées aux opérations	2 000,00	2 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées	2 000,00	2 000,00

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 61
	611 Etablissements
DEPENSES TOTALES (2)	3 000,00
Dépenses de l'exercice	3 000,00
Non individualisées en opérations	3 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées	2 000,00
21 Immobilisations corporelles	1 000,00
RECETTES TOTALES (2)	2 000,00
Recettes de l'exercice	2 000,00
Non affectées aux opérations	2 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées	2 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondront à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION			Délibération du
Biens de faible valeur			
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT):			24/03/2009
150,00€			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Logiciels	2	24/03/2009
Linéaire	Matériel informatique	2	24/03/2009
Linéaire	Matériel classique	6	24/03/2009
Linéaire	Matériel de bureau électrique ou électronique	5	24/03/2009
Linéaire	Mobilier	10	24/03/2009
Linéaire	Agencements et aménagements de bâtiments	20	24/03/2009
Linéaire	Appareils de laboratoire	5	24/03/2009
Linéaire	Appareils de levage, ascenseurs	20	24/03/2009
Linéaire	autres agencements et aménagements de terrains	30	24/03/2009
Linéaire	Bâtiments légers, abris	10	24/03/2009
Linéaire	Camions et véhicules industriels	8	24/03/2009
Linéaire	Coffre-fort	20	24/03/2009
Linéaire	Equipements de garages et ateliers	15	24/03/2009
Linéaire	Equipements des cuisines	10	24/03/2009
Linéaire	Equipements sportifs	15	24/03/2009
Linéaire	Installations de voirie	30	24/03/2009
Linéaire	Installations électriques et téléphoniques	10	24/03/2009
Linéaire	Installations et appareils de chauffage	10	24/03/2009
Linéaire	Plantations	15	24/03/2009
Linéaire	Voitures	5	24/03/2009

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00 I	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	D001 0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 867,70	III 1 867,70
Ressources propres externes de l'année (a)		40,70	40,70
10222	Dotations, fonds divers et réserves	40,70	40,70
Ressources propres Internes de l'année (b)(3)		1 827,00	1 827,00
28184	Mobilier	763,00	763,00
28188	Autres	1 064,00	1 064,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 867,70	0,00	17 020,30	1 000,00	19 888,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 19 888,00
Solde	V = IV - II (6) + 19 888,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016

IV

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1	0	1	0	0	0
Adjoint administratif - 1ère classe	C	1	0	1	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE (c)		1	0	1	0	0	0
Adjoint Technique - 2ème classe	C	1	0	1	0	0	0
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+ff+g+h+i+j+k)		2	0	2	0	0	0

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
 (2) Catégories A, B ou C.
 (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante, les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
 (4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.
 ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
 Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 0,5).
 (5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016

	IV
	C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b° : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 (travailleurs handicapés) catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

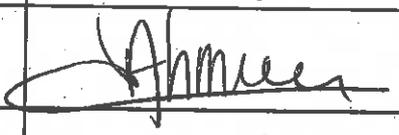
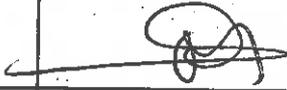
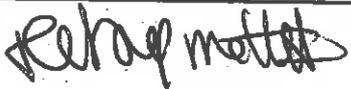
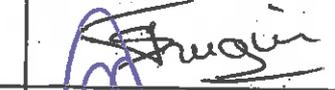
Présenté par le Président,
Gargenville le 4/4/2016
Le Président,
Jean Lemaire,

Nombre de membres en exercice : 15 0
Nombre de membres présents : 11 0
Nombre de suffrages exprimés : 11 0
VOTES : Pour : 11 0
Contre : 0 0
Abstention : 0 0

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session
Gargenville le 11/04/2016

Date de convocation : 04/04/2016

Les membres du Conseil d'administration,

LEMAIRE Jean	
VALLET Murielle	
DAHMANI Gilda	
DE CARVALHO Marie-José	
DUPRE Martine	
FABRY-MOTTET Danièle	
GRANDIERE Annick	
MONNIER Jacques	
CHAPELLE Jacqueline	
CREUSSON Patricia	
EL MOUTAQI Amel	
FRUGIER Sandrine	
GUILLEMIN Evelyne	

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES IV
D2

LHERBIER Sandrine	<i>pp A Lherbier</i>
DAOUDAL Joël	<i>rebay mettet</i>

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 14/4/2016, et de la publication le 14/4/2016

Gargenville, le 18/4/2016.